

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) – VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

**Recréé ta cour : la récré commence dans la nature**

**Année scolaire 2026-2027**

### Contexte et objectifs

L'ALEC des Vallons de Vilaine accompagne, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine, 4 écoles par an sur deux ans dans la végétalisation de leur cour. Ce projet a pour but de lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie des élèves, plus proches de la nature. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner les établissements les plus engagés et prêts à mettre en œuvre un projet abouti et durable, pour une durée d'accompagnement sur une année scolaire.

### Éligibilité et engagements

#### Critères obligatoires :

- La commune ou l'école a un projet de travaux pour la cour
- Un référent communal est identifié ou OGEC pour les écoles privées
- La commune ou l'OGEC s'engage à faciliter la communication avec les parents, les services techniques et les enseignants
- Participation obligatoire à une réunion de lancement en cas de sélection
- L'école ne bénéficie pas déjà d'un accompagnement à la végétalisation de sa cour

#### Critères complémentaires (notation sur 3 points chacun) :

- Le projet est intégré dans un projet pédagogique global (apprentissages en sciences, mathématiques, etc.)
- Le taux de végétalisation actuel de la cour est faible (priorité aux cours très minérales)
- Le taux de végétalisation de la commune est faible

#### Critère bonus (+1 point) :

- Le projet s'inscrit dans une stratégie plus large de végétalisation du centre-bourg

### Modalités de candidature

**Date limite de dépôt des candidatures : 18 mai 2026**

**Où envoyer le formulaire ? [e.viard@alec-vallonsdevilaine.fr](mailto:e.viard@alec-vallonsdevilaine.fr)**

**Contact pour toute question : Emmanuelle VIARD 06 60 82 48 40**

### Formulaire de candidature

#### 1- Identification de l'école et de la commune

- Nom de l'école :
- Commune :
- Nombre d'élèves :
- Nom du référent communal :
- Fonction :
- Contact (téléphone + email) :

## 2- Engagements obligatoires (cocher toutes les cases pour valider la candidature)

- La commune ou l'OGEC prévoit des travaux dans la cour de l'école
- Un référent communal ou OGEC est désigné et impliqué dans le projet
- La commune ou l'OGEC s'engage à favoriser les échanges entre enseignants, parents et services techniques
- L'école et la commune s'engagent à participer à la réunion de lancement en cas de sélection

## 3- Motivation et intégration du projet

1/ Décrivez en quelques phrases comment ce projet s'intègre dans le projet pédagogique de l'école (liens avec les apprentissages, disciplines concernées, implication des élèves...).

Réponse libre, max. 10 lignes

2/ État actuel de la cour :

- Superficie approximative : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>
- Pourcentage de surface végétalisée actuellement (estimation) : \_\_\_\_\_ %

3/ La commune est-elle engagée dans une démarche environnementale plus large (plan climat, trame verte et bleue, etc.) ?

Oui  Non  En réflexion - Si oui, précisez : Réponse libre, max. 5 lignes

## 4- Engagements concrets (cochez les engagements que vous prenez)

- Organisation d'une réunion avec les parents et services techniques avant le démarrage du projet
- Mise à disposition des élèves et mobilisation collective de l'équipe pédagogique pour des temps d'échange avec les animateurs du projet
- Suivi et entretien des aménagements réalisés (engagement sur le long terme)
- Partage d'expérience (restitution publique, communication dans le journal communal, etc.)

## 5- Action préalable demandée (pour vérifier l'implication)

- **Joindre une photo annotée de la cour** avec des idées de transformation imaginées par les élèves (dessins, annotations...). Décrire brièvement vos idées de transformation de la cour (végétalisation, jeux, etc...)
- **Joindre une lettre d'engagement du maire** confirmant le soutien de la commune et les moyens prévus (humains, techniques, financiers...) si école publique. Si école privée, une lettre d'engagement de la direction et de l'OGEC.
- **Pour la prochaine phase** proposez deux dates de disponibilité de l'équipe projet au mois de juin 2026 pour une première réunion comprenant une visite de la cour.

## Sélection et suite du programme

Un jury composé d'un élu et de l'ALEC et du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine analysera les candidatures en fonction des critères énoncés. Les 4 écoles retenues seront accompagnées tout au long du projet avec des ateliers participatifs, un appui technique et des ressources pédagogiques adaptées. Des visites des cours d'écoles seront à prévoir suite au choix du lauréat.